



## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1720

**AVIS PUBLIC** est donné, par le soussigné, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 21 août 2023, le règlement numéro 1720 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1680 sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2023 pour l'ajout de la location du Centre de formation en sécurité incendie du secteur Bécancour** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 30 août 2023.

M<sup>e</sup> Sébastien Rheault  
Assistant-greffier de la Ville